



ACCOMPAGNEMENT HANDICAP

Lors de l'inscription à l'auto-école, nous nous engageons à vous demander si vous êtes atteint à votre connaissance d'une affection et/ou d'un handicap susceptible d'être incompatible avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou de donner lieu à la délivrance d'un permis de conduire de validité limitée.

Si jamais la réponse s'avère être positive, nous allons pouvoir vous conseiller de prendre rendez-vous avec un médecin agréé en vous remettant la liste de ceux-ci pour la visite médicale du permis de conduire qui pourra évaluer vos capacités à pouvoir réaliser votre apprentissage et sous quelle conditions. Ce qui vous permettra de vous orienter au mieux.

Si vous êtes atteint d'un handicap physique qui affecte l'obtention du permis de conduire sans un véhicule spécialisé nous pourrions vous conseiller des auto-écoles qui pourront mettre à votre disposition un véhicule aménagé.

Si le handicap est psychique nous pourrions à ce moment-là vous conseiller des organismes spécialisée qui vous permettront un meilleur apprentissage.

Mr BOULAY Patrick gérant de l'école de conduite DRIVE'IN 26 sera votre référent handicap.